

[Communiqués](#)

RAPPEL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES D'AIR CANADA

MONTRÉAL, le 21 avril /CNW Telbec/ - Air Canada (TSX : AC.B AC.A) rappelle à ses actionnaires que son assemblée annuelle et extraordinaire se tiendra le jeudi 5 mai 2011, à 11 h (heure de Montréal), au Centre de conférences de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) situé au 999, rue University, Montréal (Québec).

Air Canada a posté aux actionnaires sa circulaire de sollicitation de procurations par la direction, qui peut être consultée sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Nous invitons les actionnaires à participer à l'assemblée du 5 mai et à y voter à l'égard des questions à l'ordre du jour, notamment à l'égard du régime de droits des actionnaires adopté par le conseil d'administration le 30 mars 2011.

Le régime de droits vise à favoriser le traitement équitable de tous les actionnaires en cas d'offre publique d'achat visant Air Canada. Le régime n'a pas été adopté en réponse au projet ou à l'intention d'un tiers de prendre le contrôle d'Air Canada, qui n'a connaissance d'aucune démarche en ce sens. En outre, le régime a été conçu de façon à donner au conseil et aux actionnaires plus de temps pour étudier soigneusement toute offre publique d'achat. Il laisse également plus de temps au conseil pour explorer d'autres options, s'il l'estime judicieux, visant à maximiser la valeur pour les actionnaires.

Air Canada a aussi le plaisir d'informer ses actionnaires que ISS Proxy Advisory Services, entreprise de services-conseils indépendante de premier plan dans le domaine du vote des actionnaires par procuration et de la gouvernance d'entreprise, a recommandé à ses clients de voter « EN FAVEUR » de toutes les questions à l'ordre du jour de l'assemblée, notamment le régime de droits des actionnaires.

Votre vote est important. Nous encourageons tous les actionnaires à participer, indépendamment du nombre d'actions dont ils sont propriétaires. Pour être valables, les instructions de vote sur le formulaire de procuration doivent être envoyées avant l'assemblée et, dans le cas des actionnaires non inscrits ou véritables, avant 16 h (heure de Montréal) le lundi 2 mai 2011. Pour de plus amples détails, consultez la circulaire de sollicitation de procurations par la direction déposée sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Les actionnaires qui ont besoin d'aide pour voter par procuration peuvent s'adresser aux Relations avec les investisseurs d'Air Canada, au 514 422-6644, ou communiquer avec l'agent de sollicitation de procurations d'Air Canada, Phoenix Advisory Partners, au 1 888 687-7513 ou par courriel à inquiries@phoenixadvisorypartners.com.

MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. Ces déclarations se présentent sous forme d'analyses et d'information qui prévoient des résultats à venir ou estiment des montants qu'il est actuellement impossible de déterminer. Il peut s'agir d'observations concernant, entre autres, des résultats préliminaires, des projections, des stratégies, des attentes, des opérations projetées ou des actions futures. Les déclarations prospectives se reconnaissent à l'emploi de termes comme « préliminaires », « prévoir », « croire », « pouvoir », « estimer », « projeter » et « planifier », éventuellement employés au futur ou au conditionnel, et d'autres termes semblables, ainsi qu'à l'évocation de certaines hypothèses.

Comme, de par leur nature, les déclarations prospectives partent d'hypothèses, dont celles énoncées aux présentes, elles sont assujetties à d'importants risques et incertitudes. L'évolution de la conjoncture et l'incertitude qui caractérise le secteur, notamment, font en sorte qu'il ne peut être prêté foi aux déclarations prospectives. Les résultats réels peuvent différer sensiblement des résultats évoqués par les déclarations prospectives du fait de l'action de divers facteurs, dont l'état du secteur, du marché, du crédit et de la conjoncture économique en général, la capacité de réduire les coûts d'exploitation et d'obtenir du financement, les questions de retraite, les prix de l'énergie, les taux de change et d'intérêt, les relations de travail, la concurrence, les conflits armés, les attentats terroristes, les épidémies, les facteurs environnementaux (y compris les systèmes météorologiques et autres phénomènes naturels et les facteurs découlant de sources d'origine humaine), les questions d'assurance et les coûts qui y sont associés, l'évolution de la demande en fonction du caractère saisonnier du secteur, les questions d'approvisionnement, l'évolution de la législation et de la réglementation, les mesures prises par les autorités de réglementation, les litiges et les poursuites en instance et éventuels intentés par des tiers ainsi que les facteurs qui figurent dans le présent communiqué et dans le rapport de gestion de 2010 d'Air Canada à la rubrique 18 « Facteurs de risque ».

Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué représentent les attentes d'Air Canada en date de celui-ci et pourraient changer par la suite. Toutefois, Air Canada n'a ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser ces

déclarations à la lumière de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs, ou pour tout autre motif, sauf si elle y est tenue par la réglementation sur les valeurs mobilières applicable.

Pour plus de renseignements: Renseignements:

Renseignements : Isabelle Arthur (Montréal) 514 422-5788

Peter Fitzpatrick (Toronto) 416 263-5576

Angela Mah (Vancouver) 604 270-5741

Internet : aircanada.com

MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE

